



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection
des populations
Service prévention des risques techniques
Affaire suivie par Alain PIEYRE
tél : 04 88 17 88 87
télécopie : 04 88 17 88 99
courriel : alain.pieyre@vaucluse.gouv.fr

ARRETE

portant renouvellement de la composition de la
commission locale d'information et de surveillance du
centre multi-filières exploité par la société SITA Sud et
**situé sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue, au
lieu-dit « Quartier du Plan »**

LE PREFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LEGION
D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, notamment le livre premier, titre II, le livre V, titres I et IV et notamment l'article L125-1 et les articles R. 125-5 et suivants ;

Vu le décret n° 93.1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° EXT2007-10-11-0131SPCARP du 11 octobre 2007 modifiant et reprenant en un arrêté unique les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 1615 du 7 juillet 2000 et de ses modifications ultérieures relatives à l'exploitation par la société SITA SUD d'une installation de stockage de déchets non dangereux et autres installations de traitement de déchets sur la commune d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, au lieu-dit "Quartier du Plan";

Vu l'arrêté préfectoral n° SI2011-08-22-0090-PREF du 22 août 2011 donnant délégation de signature à Mme Martine CLAVEL, secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse;

Vu l'arrêté préfectoral n° N°EXT2007-09-03-0114SPCARP du 3 septembre 2007 et N°EXT2008-08-12-0095SPCARP DU 12 AOÛT 2008 portant renouvellement de la commission locale d'information et de surveillance de cette installation ;

Vu l'ensemble des propositions de désignation de délégués pour siéger à la commission locale d'information et de surveillance du CET d'Entraigues sur la Sorgue ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale de la protection des populations

A R R E T E :

Article 1er :

La commission locale d'information et de surveillance du centre du centre multi-filières, exploité par la société SITA Sud situé au lieu-dit « le Plan » à Entraigues sur la Sorgue, présidée par le préfet de Vaucluse, est renouvelée comme suit :

Le préfet ou son représentant assure la présidence de cette instance au sein de laquelle siègent, à part égales, les représentants des collèges ci-après :

a - Au titre des représentants des administrations publiques :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant;
- la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant;
- la déléguée territoriale de Vaucluse de l'agence régional de santé ou son représentant;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant;
- le direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi PACA ou son représentant;

b - Au titre des représentants des collectivités territoriales :

Entraigues sur la Sorgue

titulaire :M. Guy MOUREAU
suppléant : Mme Jacqueline NERTZ

Vedène

titulaire :M. Joel GUIN
suppléant : M. PLANTARET

Saint Saturnin les Avignon

titulaire :Mme Clotilde QUINIOU
suppléant :M. Bernard GOUDON

Le Thor

titulaire :M Michel BERTRAND
suppléant : Mme Hélène POTHEAU

Velleron

titulaire :M. Louis RICHARD
suppléant : M. Louis BANACHE

Pernes les Fontaines

titulaire : Mme. Sabine CHAUVET
suppléant :M. Bernard GAINTRAND

Jonquerettes

titulaire : M. Daniel BELLEGARDE
suppléant :M. Jean-Marie POWELS

c - Au titre des représentants des associations de protection de l'environnement et des chambres consulaires :

U.D.V.N. 84

titulaire :Mme Christine BERTHEAU
suppléant :M. Jean-Paul BONNEAU

Saint Saturnin Environnement

titulaire :M.Robert GLEYZE
suppléant : Mme Florence COURDIER

Association pour la sauvegarde de l'environnement d'Entraigues

titulaire :M. Christian CLERC
suppléant :M. Jacques LAVESQUE

Association de l'école buissonnière

titulaire :M. Gabriel MASSE
suppléant : Mme Claude RANOCCHI

Association de défense de l'environnement et du cadre de vie

titulaire : M. Gérard YADAN
suppléant :Mme Catherine PAULEAU

Les Riverains de Trévouse

titulaire :M. Didier BROSSET
suppléant :M François BERTHELIN

Association de protection et de défense des quartiers Nord du Pont de la Pierre

titulaire : M. Jean-Noël BOUILLAGET

suppléant : M. Olivier LAN

d - Au titre des représentants de l'exploitant :

M. le directeur de la société SITA SUD et ses collaborateurs et les représentants du SIDOMRA

Article 2 :

Le mandat des membres est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Tout membre de la commission perdant la qualité au titre de laquelle il a été nommé sera considéré démissionnaire.

Toute personne qui, en raison de ses compétences, serait utile aux travaux de la commission peut être invitée par le président à y participer.

Article 3 :

La commission a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en matière d'environnement et de santé humaine, par la gestion du site. A cet effet, elle sera tenue régulièrement informée de l'ensemble des décisions relatives au fonctionnement de cette installation..

Article 4 :

La Secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse, le sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras, la directrice départementale de la protection des populations, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement PACA, le directeur départemental des territoires de Vaucluse, la déléguée départementale de Vaucluse de l'Agence Régionale de Santé, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Avignon, le **18 NOV. 2011**

pour le Préfet,
la Secrétaire Générale

Martine CLAVEL